

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 1^{er} février 2023

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4209-2022 - Rapport annuel 2021-2022 d'Énergir.

Confirmation de participation à la séance de travail du 9 février 2023 et Liste de certains des sujets par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de confirmer la participation à la séance de travail du 9 février 2023 par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier. Les participants seront M^e Dominique Neuman et M. Jean Schiettekatte. Nous souhaitons participer notamment au **huis clos** et obtenir le **formulaire d'engagement de confidentialité** à cet effet, puis obtenir les pièces confidentielles avant la séance.

Nous informons respectueusement que les sujets suivants soient traités :

- Informations générales et résultats financiers généraux : Pièces des groupes Énergir-1 à Énergir-4.
- Indices de maintien de la qualité de service : Énergir-5, Docs. 1 et 2, particulièrement quant aux indices : Entretien préventif, Rapidité de réponse aux urgences, ISO 14001:2015, Émissions de gaz à effet de serre.
- Ajouts à la base de tarification prévus vs réels (Énergir-6, Doc. 3) :
 - En p. 2, SVP précisez l'état des Projets Evegreen (actifs intangibles).
 - En pp. 3 et 5, SVP mieux expliquer, quant aux actifs Développement du réseau 2021-2022, la liste des Contributions-clients qui ont augmentées et celles qui ont décrues.
 - En pp. 1 et 5-6, SVP ventilez mieux les variations des divers projets d'injection GNR.
 - En pp. 1 et 7 (i,j) et en lien avec Énergir-9, docs. 4 à 7, SVP précisez comment les investissements accrus LSR interagissent-ils avec les expansions d'Inrragaz.
 - Mieux préciser ce qui a changé quant au programme de sceaux.
 - En p. 1 : Mieux ventiler la catégorie « Installations générales » et ce qui y a changé.

- Énergir-9, Doc. 8 : SVP expliquer le trop-perçu ADM et son suivi.
- Énergir-9, Doc. 9 : Sommaire du GNR 2021-2022. SVP signaler notamment tous les retards, écarts ou difficultés d'approvisionnement. SVP élaborer sur le solde 2021-2022 dont la socialisation a été reportée.
- Énergir-12, Doc. 7 : Suivi Saint-Hyacinthe. Dans quelle mesure les écarts constatés sont-ils temporaires ou permanents ? Quelles sont leurs causes et quelles leçons sont apprises ?
- Énergir-12, Doc. 8 : les ententes de pression temporaire avec TCPL pour éviter un taux de saturation supérieur à 100% sur des réseaux de Montérégie et Estrie posent-ils des enjeux de sécurité ou fiabilité et ces enjeux croissent-ils avec le temps ? Pendant combien de temps pourront-elles encore être maintenues ? Les ententes de biénergie avec HQD ont-ils ou sont-elles en train d'affecter ces enjeux ?
- Énergir-12, Doc. 10 : Compte d'écart GNR en attente de socialisation.
- Énergir-12, Document 14 - Transactions conclues en vertu de l'Initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel : Nous vérifierons les informations confidentielles. N'y a-t-il rien qui puisse être rendu public sur ces transactions touchant vivement l'intérêt public ?
- Énergir-13, Docs. 1 à 10 (PGEÉ).
- Énergir-14, Doc. 3, page 3 : Y a-t-il lieu de modifier, dans le cadre des rapports annuels, l'évaluation a posteriori des Plans de développement déjà en cours, compte tenu du nouveau contexte, à terme, de décroissance du gaz naturel et de conversion à la biénergie dont il est fait mention au Dossier R-4169-2019 Ph. 1 et 2 ?
- Énergir-14, Doc. 5 (CASS).
- Énergir-14, Doc. 6 Suivi biénergie.
- Dans les suivis des projets d'investissement Énergir-18 à Énergir-32 :
 - Vérifier si certains projets peuvent fournir des opportunités d'approvisionnements en GSR québécois afin d'aider à l'atteinte des cibles québécoises en GSR et **comment il serait possible d'en tenir compte dans le suivi de l'évaluation du projet même si cela n'était pas initialement prévu dans la méthode d'évaluation.**
 - Dans quelle mesure le nouveau contexte, à terme, de décroissance du gaz naturel et de conversion à la biénergie dont il est fait mention au Dossier R-4169-2019 Ph. 1 et 2 affectent-ils la mise à jour de l'évaluation du projet ?
 - Le nouveau contexte, à terme, de décroissance du gaz naturel et de conversion à la biénergie dont il est fait mention au Dossier R-4169-2019 Ph. 1 et 2 nécessite-t-il des coûts supplémentaires pour que les nouveaux outils informatiques (faisant l'objet des suivis) s'y adaptent ?
- Énergir-21, Doc.1 (Blackrock Saguenay),
- Énergir-25, Doc.1 (St-Henri Montmagny).
- Énergir-26, Doc. 1 (renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de la Montérégie).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).